

Confidentialité et protection des renseignements personnels

Préserver la confidentialité et l'anonymat de nos clients et des membres de leur personnel qui répondent à nos enquêtes est un aspect fondamental de nos pratiques de travail et, à moins d'indication contraire, vous devriez tenir pour acquis que nous traitons tous les renseignements qui nous sont fournis comme des données hautement confidentielles.

Dès que nous mettons fin à une enquête, toutes les données d'identification personnelles qui permettent de lier un enregistrement individuel à un employé sont retirées et toutes les réponses soumises sont rendues totalement anonymes. Les adresses électroniques fournies par les participants sont uniquement conservées pendant la durée de l'enquête, afin que ces derniers puissent sauvegarder leurs réponses et continuer plus tard, et que nous puissions détecter les soumissions en double. Une fois la période de l'enquête terminée, nous ne conservons aucune des adresses électroniques et nous ne les utilisons à aucune autre fin.

Les clients peuvent filtrer leurs données en fonction des renseignements fournis par les employés, notamment par service, par tranche d'âge ou par nombre d'années auprès de l'organisation. Toutefois, pour que l'anonymat des participants puisse être préservé, aucun filtre ne peut être appliqué à un ensemble de données si moins de cinq personnes ont répondu à une question.

Toutes les réponses individuelles demeureront anonymes et seront regroupées en vue d'être ajoutées à la base de données complète de Leesman. Elles pourront ainsi être utilisées dans le cadre de futures comparaisons de projets et lors d'analyses comparatives sectorielles, régionales et mondiales. À aucun moment les données regroupées ne permettront d'identifier une réponse individuelle ou les résultats de l'enquête, d'identifier une personne au sein d'une organisation cliente. Tout comme c'est le cas avec les comparaisons fondées sur le profil démographique des employés, les comparaisons de projets selon des critères comme le secteur d'activité, l'emplacement ou le type d'établissement ne pourront être réalisées que si la taille de l'échantillon est suffisamment importante pour garantir l'anonymat des renseignements des clients.

La Data Protection Act 2018 exige que chaque organisation qui traite des données personnelles s'enregistre auprès de l'Information Commissioner's Office (ICO) du Royaume-Uni.

Numéro d'enregistrement de l'ICO : Z2550906.